

Le **Pensionnat Henri Jaspar**, situé à Watermael-Boitsfort, est un **Service Résidentiel Général (SRG)**, un **Service Résidentiel d'Urgence (SRU)** pour les jeunes adressés par les Conseillers de l'Aide à la Jeunesse, les Directeurs des Services de Protection Judiciaires et les Juges de la Jeunesse. Il accueille en permanence une cinquantaine d'enfants, âgés de 3 à 18 ans. Le **Pensionnat Henri Jaspar** est également pourvu d'un **Service d'Accompagnement Socio-Éducatif (SASE)**

La **Société Royale Protectrice de l'Enfance**, propriétaire du Pensionnat Henri Jaspar, a été placée sous le Haut Patronage de SM la Reine Mathilde en 2017.

Le Pensionnat Henri Jaspar prend en charge 49 jeunes de 3 à 18 ans : 42 au SRG (Service Résidentiel Général) et 7 au SRU (Service Résidentiel d'Urgence), sous mandat du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse (SAJ, aide négociée) ou du Directeur et du Juge de la Jeunesse (SPJ, aide contrainte).

L'accueil et l'hébergement d'enfants et d'adolescentes en difficultés constituent notre objectif avec le soutien de la Société Royale Protectrice de l'Enfance, depuis plus d'un siècle d'action socio-éducative. Eviter l'exclusion sociale pour ces enfants se traduit par plusieurs impératifs de travail qui fondent nos choix méthodologiques: l'approche est généraliste. Nous cherchons ensemble le sens des crises à l'origine du placement. Pour que d'une multiplicité d'hypothèses puisse naître un discours inattendu, générateur de changement. Nous assurons un encadrement résidentiel éducatif ouvert au monde extérieur. La différence culturelle ou les conflits offrent des outils de plus pour nous positionner comme partenaires des réseaux d'appui des enfants.

Les séjours des jeunes s'inscrivent dans une progression vers un mieux-être. Avec les ressources de la pédagogie institutionnelle, nous les aidons à s'évaluer, à se responsabiliser, à débattre, à critiquer pour améliorer leur vie.

Pour mieux aider les enfants, nous aidons les parents à retrouver des compétences : La non-détérioration, puis l'amélioration des liens familiaux constituent notre priorité absolue. Le développement des compétences parentales vise l'accélération autant que possible, du retour en milieu d'origine ; ou à défaut, la reprise de relations suffisamment sereines pour restaurer les solidarités naturelles. Ce travail exige une méthodologie, des références, et des compétences spécifiques : Même en cas d'arrivée en urgence, nous associons les parents ou toute autre personne significative à l'entrée des jeunes au PHJ.

Les entretiens se poursuivent selon des rythmes particuliers à chaque problématique.

Parfois dans l'institution, parfois à domicile, parfois en présence des enfants, parfois sans, mais systématiquement, tant que possible avec l'éducateur titulaire et l'intervenant familial qui forment une équipe de référence. L'éducateur en constitue la pierre angulaire, lien entre le processus évolutif quotidien des jeunes et les objectifs d'insertion dans le réseau. Les contenus sont travaillés avec une grille de lecture systémique – ou métasystémique avec l'ethnopsychiatrie, vue comme englobante, c'est à dire qu'elle crée un cadre conceptuel qui laisse volontiers une place à d'autres références théoriques utiles au sein de notre équipe ou chez nos partenaires et relais potentiels.

